

La résidence seniors et l'aire d'accueil recalées

Le tribunal administratif vient d'invalider la révision du plan d'occupation des sols. L'aire d'accueil des gens du voyage et la résidence seniors ne verront pas le jour.



L'aire d'accueil des gens du voyage devait s'installer au sud-ouest de la commune, près du quartier de Mialhe. (PHOTO MICHEL LAVILLE)

Le tribunal administratif de Bordeaux vient de rendre public le jugement de l'audience du 1er décembre qui vient de prononcer l'annulation des délibérations du Conseil municipal de la commune de Barsac du 23 décembre 2009 et du 9 février 2010, portant sur une révision simplifiée du plan d'occupation des sols de la commune relative à la création d'une aire d'accueil des gens du voyage et la création d'une résidence pour seniors.

Sur des terrains viticoles

Le projet d'aire d'accueil prévoyait six emplacements autorisant le stationnement de 12 caravanes. La parcelle concernée se situait au lieu dit Pechon, près du hameau Mialhe.

« Ces délibérations avaient fait l'objet de requêtes de la part de l'Association pour la conservation du patrimoine de Barsac (ACP) qui compte, parmi ses membres, nombre de riverains concernés dans le périmètre, mais aussi des représentants de l'organisme de défense et de gestion des AOC Sauternes et Barsac, du Conseil interprofessionnel du vin de Bordeaux, de la Fédération des grands vins de Bordeaux et de la Chambre d'agriculture de la Gironde.

Les représentants viticoles ont fait valoir que ces terrains étaient inclus dans un vignoble appartenant à la zone AOC, éloigné des zones d'habitation et des réseaux d'assainissement et d'électricité.

Sur la construction d'une résidence sécurisée destinée à des personnes autonomes de moins de 60 ans, le tribunal a retenu qu'il n'apparaissait pas de pièces suffisantes au dossier pour justifier un tel équipement.

Plaintes et harcèlement

Philippe Meynard, maire de Barsac et président de la CdC de Podensac, retient principalement qu'il n'y aura pas d'aire d'accueil des gens du voyage à Barsac.

« Je prends acte de cette décision. Je l'assume. Je ne ferai pas appel. Moralement et humainement, je ne regrette pas en mon âme et conscience d'avoir fait tout ce travail avec le soutien de mon Conseil municipal. Aujourd'hui, je constate que le problème de fond n'est toujours pas réglé. Nous avons des gens du voyage stationnés sur notre commune qui vivent dans des conditions sanitaires déplorables. Je vais voir comment nous allons pouvoir satisfaire à nos obligations. Il faudra m'expliquer comment on fait appliquer la loi. Je n'abandonne pas Podensac. Je dois rencontrer le maire de la commune sur laquelle sont prévus six emplacements. »

Le maire de Barsac avoue sortir de deux années très éprouvantes pendant lesquelles il a dû subir plaintes et harcèlement de toutes natures : « La vérité, c'est que l'on s'est servi des gens du voyage pour essayer de me déstabiliser. »